

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

DDADUE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 2439)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Alinéa 48

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, la modification proposée étant déjà satisfaite par le droit en vigueur.